CHRONIQUE RÉGIONALE

TOURCOING

COMMUNIQUÉS DE LA PRÉFECTURE

Attribution de dot

La commission supérieure des calamités nationales d'assurance en cas de décès et en cas d'accidents vient de décider de récompenser les efforts des anciens assurés de la Caisse nationale d'assurance en cas de décès en attribuant une dot de 10.000 fr., à un certain nombre de jeunes filles, choisies parmi les enfants de ces assurés ayant élevé une famille nombreuse.

Les candidates et leurs parents doivent réunir les conditions suivantes : 1°) le père (ou la mère) doit avoir effectué de son plein gré, en dehors de l'application de la loi, sur les retraites ouvrières et les assurances sociales et en dehors de toute affiliation à un système collectif de prévoyance, des versements sur un livret de rente ou de capital différé ouvert à son nom ou avoir souscrit, comme contractant et assuré, un contrat d'assurance en cas de décès (vie entière mixte, temporaire, dotale, terme fixe, rente de survie, rente reversible différée) ou en cas de vie (capital ou rente différée) ; 2°) il ne doit pas être assujetti à l'impôt général sur le revenu ; 3°) la jeune fille à doter doit appartenir à une famille d'au moins trois enfants vivants, être âgée de moins de quinze ans et n'avoir pas bénéficié de l'une des dotations accordées au cours des années précédentes par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Dans le cas où plusieurs sœurs se trouveraient dans les conditions requises, la dot serait attribuée à la plus jeune. Mais la sœur cadette d'une jeune fille déjà bénéficiaire d'une dotation accordée au titre des années précédentes peut, dès sa naissance, être admise à concourir dès lors qu'elle remplit les conditions exigées.

A défaut de nouvelle naissance, si la famille comprend au moins cinq enfants vivants, la cadette immédiate d'une jeune fille dotée depuis au moins trois ans, peut être admise à concourir dans les mêmes conditions si, depuis lors, le père (ou la mère) a poursuivi ses efforts de prévoyance.

Les caisses nationales verseront sur des livrets de capital différé la somme nécessaire pour constituer, au profit de chaque enfant admis à la répartition la dotation payable quand l'enfant atteindra 25 ans.

Les demandes de postulants seront examinées par la Caisse des dépôts et consignations et les dots seront attribuées dans la limite des crédits disponibles, en tenant compte : 1°) du nombre d'enfants ; 2°) de l'effort de prévoyance des parents.

Les personnes désirant concourir pour l'attribution des dots dont il s'agit, devront en informer avant le 15 juillet, le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, Paris (7me), qui leur fera parvenir la formule à remplir et leur indiquera les justifications à produire.

LA MILICE FRANÇAISE DANS LE NORD vous parle à Radio-Lille tous les samedis, entre 17 et 19 h.

LES CHEVAUX nés en 1940 ne peuvent être vendus, conformément à l'Ordonnance du Militaerbefehlshaber en Belgique et pour le Nord de la France, en date du 27 octobre 1943. Les propriétaires qui, pour une raison quelconque, désireraient se défaire de ces chevaux, doivent adresser leur demande de dérogation aux Kreiskommandantur compétentes, faute de quoi la vente de ceux-ci demeurera interdite.

La répression des actes de concurrence déloyale, illicite ou abusive

Le directeur du Bureau régional d'organisation professionnelle du commerce vient de prendre une très importante décision tendant à réprimer les actes de concurrence déloyale, illicite ou abusive. Après en avoir prononcé l'interdiction, la décision définit ces trois actes :

Est un acte de concurrence déloyale le fait d'un commerçant qui, de mauvaise foi, détourne ou tente de détourner la clientèle, nuit ou tente de nuire aux intérêts d'un concurrent par des moyens contraires aux lois, aux usages ou à l'honnêteté professionnelle.

Est un acte de concurrence illicite le fait d'un commerçant qui, par imprudence ou négligence, détourne ou risque de détourner la clientèle, nuit ou risque de nuire aux intérêts d'un concurrent en employant des moyens contraires aux usages ou à l'honnêteté professionnelle.

Est un acte de concurrence abusive le fait d'un commerçant qui, par imprudence ou négligence, détourne ou risque de détourner la clientèle, nuit ou risque de nuire aux intérêts d'un concurrent en employant des moyens contraires aux usages ou à l'honnêteté professionnelle.

La décision précise ensuite que tout acte de concurrence déloyale, illicite ou abusive expose son auteur aux sanctions prévues par l'article 7 de la loi du 16 août 1940 indépendamment des poursuites judiciaires éventuelles.

Enfin, la décision annonce que toute infraction à la présente décision sera soumise à l'appréciation d'un jury de commerçants constitué au siège du Bureau régional d'organisation du commerce et devant lequel l'intéressé sera convoqué pour présenter sa défense.

LA MAISON BOSSU-CUVELIER a le plaisir d'informer sa clientèle qu'elle a reçu un contingent de cuisinières Godin émaillées et de cuisinières Clney. 22354

CARNET

NAISSANCE

— M. André Fromont et Mme, née Simone Lebard, ont la grande joie de vous faire part de la naissance de leur fils Pascal.

Mouveaux, 71, rue du Congo.

Le 31 mai 1944

FIANÇAILLES

— M. et Mme Emile Delecaulaz-Paret ont l'heureux d'annoncer les fiançailles de leur fille Marie-Thérèse avec M. Robert Capelle.

Roubaix, 35 bis, rue du Vieil-Abreuvoir

M. et Mme Maurice Capelle-Gheerardt sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fils Robert avec Mlle Marie-Thérèse Delecaulaz.

Roubaix, 33, rue du Vieil-Abreuvoir

MARIAGES

— M. et Mme Gilleron-Wattrelos, M. et Mme Sandrape-Balcos vous font part du mariage de leurs enfants Henri et Bernade, qui aura lieu le 6 juin, en l'église Saint-Christophe, à 10 h. 30. Cet avis tient lieu de faire-part. 22522d

— Le 3 juin sera célébré en l'église Saint-Martin d'Amiens, le mariage de Mlle Edith Ancelin, fille de Mme Albert Ancelin-Delcotelle, avec M. Raymond Eustedt, de Saint-Maio, ingénieur des Arts et Manufactures, Croix de guerre 1939-1940.

13, rue Delpech, Amiens.

— Mme Herbert-Ledun, M. et Mme Spaenlaeh-Vandenberghe ont l'honneur de vous faire part du mariage de leurs enfants Paule et Robert.

La cérémonie aura lieu le 10 juin, à 10 h., en l'église Saint-Barthélémy. Cet avis tient lieu de faire-part.

Mouscron, 67, rue du Val.

— 44, rue de Roubaix. 22518d

— M. Gustave Lecleroq et Mlle Martha Deffrennes ont l'honneur de vous faire part de leur mariage, qui sera célébré le mercredi 7 juin, à 9 h. 30, en l'église Saint-Maclou, à Wattrelos. Félicitations à la sociétaire. Cet avis tient lieu de faire-part.

Wattrelos, 31, rue Jean-Jaurès.

— 27, rue du Docteur-Lepiat.

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort de Mme Georges Fournous, décédée le 30 mai, à Neuilly. Les obsèques auront lieu lundi 5 juin, à 10 h. précises, en l'église Saint-Philippe du Roule, où l'on se réunira. De la part de M. Georges Fournous, directeur commercial des usines Cima-Wellut, et de son fils.

De 21 h. 46. CE SOIR à 5 h. 52. DEMAIN OBSCURCISSEMENT TOTAL DES LUMIÈRES

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE LILLE

Cambriolage et marché noir. — Ferdinand Delphens, 230, rue de Tourcoing à Marcq, avec des complices qui, personnellement, n'ont pas pu être jugés aujourd'hui, avait clandestinement une manufacture de vêtements imperméables. Les vêtements dérobés étaient ensuite revendus à bon prix en marché clandestin. Il est condamné à 1 an de prison et 3 000 fr d'amende. Impliqué dans l'affaire du chef de recel et de hausse illicite, Marcel Lemay, 38, rue Jean-Jaurès à Marcq, est condamné à 8 mois de prison et 3 000 fr d'amende.

Inculpé à son mari prisonnier, Marcelle Demyttenaere, d'Halluin, est condamnée à 3 mois de prison.

TRIBUNAL D'HAZEBROUCK

Une bande de pillards écumait depuis janvier 1944, la région de Steenbecque-Blaringhem. Une surveillance permit aux gendarmes d'Hazebrouck d'appréhender le chef de la bande et ses quatre acolytes, qui sont condamnés respectivement : René Delila 21 ans, peintre, en bâtiment, à Blaringhem 10 mois. Noël Bulteel 25 ans, de Blaringhem 1 an. Henri Bethencourt, 25 ans d'Aire 18 mois. Alexandre Danel 20 ans d'Aire 8 mois. André Descamps 21 ans de Blaringhem 6 mois. En outre Bethencourt et Danel se voient infliger une amende de 6 000 fr., les autres de 1 200 fr.

LES ACTUALITÉS CINÉMATOGRAPHIQUES

Cette semaine, les Actualités nous mènent à travers toute la France qui, une fois de plus, vient d'être meurtrie et ensanglantée. En trois jours, l'aviation anglo-américaine a fait plus de 5.000 morts, 7.000 blessés et 100.000 sinistrés. Charleville, Chambéry, Saint-Etienne et Lyon étaient leurs ruines et présentent un spectacle des plus lamentables. A Lyon — où l'objectif de France-Actualités se trouvait sur place au moment du bombardement et a pu saisir sur le vif les diverses péripéties de ces journées de deuil — on ressent plus particulièrement le caractère inhumain de cette méthode de guerre.

Comme il est réconfortant après un tel décor de se plonger dans l'atmosphère d'enthousiasme qui entoure le voyage du Maréchal à travers les cités meurtries. Nancy, Epinal et Dijon ont fait au chef de l'Etat un accueil émouvant et enthousiaste.

Aux Tourelles, à Paris, Peltier emporte le championnat de Paris de nage de 300 m. Une conférence militaire a réuni, sous les ordres du maréchal Rommel, les généraux qui ont pris part à l'inspection des fortifications de l'Atlantique. Enfin, signalons l'activité à l'Est des armées germano-roumaines dont la vaillance paralyse les efforts des bolchevistes.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

On ferme chez les fédéraux

FLANDRE-DAUPHINÉ au parc Jean-Dubrulle

Les rencontres prévues, primitivement pour dimanche seront cette fois séparées d'un samedi au lundi, puisqu'il ne restera plus que deux « matches de liquidation » intéressant l'Artois, qui auront lieu jeudi et samedi, prochains. Et nous en aurons — enfin ! — terminé avec le championnat fédéral.

Il ne semble pas que la première place puisse maintenant échapper à l'Artois qui, aujourd'hui, à Saint-Ouen rencontrera le Lyonnais. Aujourd'hui encore, toujours à Saint-Ouen, Paris-Capitale opposé à la Champenois, donnera son maximum et remportera un confortable succès car, en cas d'une défaite de la Flandre, les Parisiens pourraient obtenir la seconde place du classement.

***

C'est au parc Jean-Dubrulle, à Roubaix, dimanche, à 16 h., que les fédéraux de Flandre en termineront avec ce long et parfois pénible championnat.

Leurs adversaires, le Dauphiné a, depuis longtemps perdu tout espoir, mais l'équipe affiche un mieux sensible tandis que celle de Flandre.

Il est vrai que les Lillois accomplirent leur dernier déplacement dans des conditions pénibles ; mais, malgré tout, cela ne suffit pas à expliquer ce qui est tout bonnement la fatigue et une baisse de forme. Néanmoins, ce n'est point s'aventurer que d'envisager un succès des Nordistes, d'autant plus qu'un certain Bihel, dévancé au classement des meilleurs marqueurs, prétend les bouchons doubles pour combler son retard. Qui sait, avec un peu de réussite, Bihel est fort capable de le combler.

D'autre part, il apparaît logique de prévoir les succès des Pyrénées, de la Provence, de la Guyenne, de l'Ile-de-France, de la Lorraine et du Languedoc, tandis que Bretons et Aurunéens se livreront une lutte indécise.

Puis il ne restera plus que six rencontres prévues à Saint-Ouen : le jeudi 8, Lorraine-Lyonnais et Artois-Pyrénées ; le samedi 10, Artois-Lorraine ; le dimanche 11, Normandie-Auvergne et Bretagne-Pyrénées, et enfin, le lundi 12, Côte d'Azur-Artois.

CYCLISME

A Dubuisson, la troisième étape du Circuit de Belgique

Après quarante kilomètres, Depredhomme et Van Overbecq s'échappèrent et les chasses-croisés furent ensuite nombreux. Finalement, c'est le Wallon Dubuisson qui se montra le meilleur au sprint.

Voici le classement :

1er Dubuisson, les 247 km en 7 h. 11 m. 2 Adriaensens, à 2 long. ; 3 : 2 Vander Rusten ; 4 Rogiers, à Vandendriessche, tous roue dans roue ; 6 Ward Van Dijck à 26 s. ; 7 De Simpelaere, à 31 s. ; 8 Sercu ; 9 Somers, 10 Ockers ; 11 Van Steenbergen ; 12 E Jacobs, 13 F Verschueren ; 14 ex-aequo : Kemps, Nackaerts Renders, Van Eepenhout, Van Eenaeme, Meerenhout, Wuytack, Klint, Terryn, 23 Oryselle, 24 Van Overberghe ; 25 Van Hersele, tous roue dans roue ; 26 Depredhomme, à 45 s. ; 27 Quertinmont, 28 Defeordt, à 5 m 15 s. ; 29 Kiewit, à 6 m 30 s. ; 30 W Van Dijck, à 18 m 45 s. ; 31 Van Elsue, à 18 m. ; 32 A Verschueren, à 27 m. ; 33 Beeckman et Brusselmans ; 35 R. Sterckx, à 28 m. ; 36 Poels Hermie ; 38 Jos. Claessens à 43 m. 30 s.

LE CLASSEMENT GÉNÉRAL

1er Meerenhout, 13 h. 46 m 51 s. ; 2. Somers, 13 h. 46 m. 53 s. ; 3 Adriaensens, 1 h. 46 m 58 s. ; 4. Oryselle, 13 h. 46 m. 57 s. ; 5 Ockers, 13 h. 50 m 19 s. ; 6. Van Steenbergen, 13 h. 50 m 34 s. ; 7. Ward Van Dyck, 13 h. 50 m 56 s. ; 8. Vandem Driessche, 13 h. 51 m 13 s. ; 9. Sercu, 13 h 51 m. 27 s. ; 10. Van Eenaeme, 13 h. 51 m 50 s. ; 11. E. Jacobs, 13 h 52 m 20 s. ; 12. Klint, 13 h. 52 m. 22 s. ; 13. Renders, 13 h. 53 m. 04 s. ; 14. Dubuisson, 13 h 54 m 13 s. ; 15 Van Overberghe, 13 h. 55 m 06 s. ; 16 Quertinmont, 13 h 56 m 14 s. ; 17 Kempe, 13 h. 56 m 30 s. ; 18 Wuytack, 13 h. 56 m. 46 s. ; 19. Kiewit 13 h. 57 m 42 s. ; 20. Rogiers, 13 h. 57 m. 42 s.

BOXE

A Roubaix

Demain, à 15 h., salle de l'A.S.R., deux matches revanche : Remery-Hennoux et Tirlemont-Edouard Gydé, et huit autres combats entre les meilleurs éléments de Courrières, Evin-Malmaison, Tourcoing, Wattrelos, U.S. Marquette, A.S. Harnes et A.S.R.

JEU DE PIQUET

ROUBAIX. — Dim. 4, 4 h., r. J.-Guesde, 109. Baillieul-César c. Cesar-Arthur. — Dim. 4 h., ch. Bonte, 143, rue Carligny. Omer et Devlaminck. 12958d

TIR A L'ARC

ROUBAIX. — Dimanche 4 juin chez Louis Masquelier, 146, r. de l'Ommelet, tir de mise à l'oiseau, 5 et 10 fr. 12961d

BELOTE

ROUBAIX. — Chez Monnet, r. Maubeuge, dim. 4, 4 h., Lempereur c. Maurice.

JEU DE FLÉCHETTES

ROUBAIX. — Dim., 21, r. E.-Vaillant, Bouquenoy-Fine Plume (41-81), à 16 h.

— Au Charron, dimanche, 16 h., Raymond Ch. de fer c. G. Clayes. 13964d

TOURCOING. — Dim., 4, 16 h., 31-61 entre Courtois et Adolphe, chez Leurident, 186, rue de Gand. 9736d

— Henri c. Jules (81-81). A 6 h., café petit Louis, rue de Gand, 247. 9975d

TOURCOING. — Dim., ch. René r. Plate, 127 bis, 41-61, Rygole-Edouard, à h.

DIMANCHE 4 JUIN :

Police-secours : service médical et pharmaceutique de nuit : Tél. 4.50. — **Médecin de service** (à n'appeler qu'en cas d'absence du médecin de famille), MM. les docteurs Dhalluin, 72 bis, rue Ingres (Tél. 14.67), et Bembert, 183, rue du Blanc-Seau (Tél. 4.55). — **Pharmacies de garde :** MM. Levin, 53, r. de Gand, et Assemaine, 37 Bd Gambetta. — **Mutuelle Familiale :** réunion à 10 h., 57, rue du Haze.

ABRITONS-NOUS... mais où ?

De récentes prescriptions préfectorales ont invité la population à laisser ouvertes, pendant les alertes ou les tirs de D. C. A. les portes des habitations, afin que les passants puissent s'abriter.

Cette sage mesure ne semble pas devoir s'appliquer aux administrations qui, comme les P. T. T. ou encore la Banque de France prient à ce moment, la clientèle... de sortir ce qui, d'ailleurs, ne se passe pas sans soulever les protestations du public.

On a vu qu'à Roubaix la direction des P. T. T. avait pris des dispositions particulières afin d'assurer la protection des personnes qui se trouvent devant les guichets au moment de l'alerte.

A Tourcoing, malheureusement, l'application d'une telle mesure n'est pas possible et ce pour des raisons matérielles et administratives qu'à bien voulu à notre demande, nous faire connaître M. le receveur.

Cependant il nous semble que la sécurité du public ne devrait pas être négligée pour cela et une solution pratique peut être envisagée, soit par l'administration des P.T.T., soit par la défense passive urbaine.

En effet, il existe avenue G.-Dron, des terrains vagues que l'on a transformés provisoirement, en de jolis et coquets jardinets.

Pourquoi n'creuserait-on pas des tranchées qui permettraient à la clientèle, toujours si nombreuse de la poste, de bénéficier d'une sécurité relative ?

Nous soumettons cette suggestion aux services intéressés persuadé qu'ils la prendront en considération.

M.-J. 5b

LES ANCIENS ETABLISSEMENTS Emile SEGARD — Négoce de laines, rue des Carliers 30 à TOURCOING, font connaître à leur clientèle que par suite des événements ils sont momentanément repliés 21, rue de la Blanche-Porte, à TOURCOING (Téléphone 6 31). 8363d

A l'Union des familles nombreuses

Les résultats du concours de la plus belle lettre à la maman

Le concours de la plus belle lettre à la maman, organisé par l'Union des familles, à un dépôt des circuits de Roubaix, a connu un beau succès. Deux cent soixante-dix-huit enfants de 6 à 15 ans ont remis au jury la lettre qu'ils avaient composée à cette occasion. Les lettres étaient toutes charmantes autant par la forme et la présentation que par les sentiments parfois très élevés qu'elles expriment. Elles ont certainement ému le cœur des mamans : c'était un des buts du concours.

Le jury a répartit les 44 prix attribués aux trois catégories avec beaucoup de difficultés sans doute, mais avec un soucl particulier de récompenser surtout les sentiments filiaux exprimés.

La remise des prix a eu lieu au siège de l'Union.

M. Etienne Motte-Flipo président, entouré des membres du comité directeur félicita les enfants, les encouragea à mettre en pratique les résolutions prises et les exhorta à toujours entourer leur maman de tout l'amour dont ils étaient capables.

Voici les noms des premiers classés dans les trois catégories :

1re catégorie (13 à 15 ans) : 1er prix, garçons : Michel Turbant ; filles : Jeannine Leurent.

2me catégorie (9 à 12 ans) : 1er prix, garçons : Daniel Bertrand ; filles : Jeannine Leuridant.

3me catégorie (jusque 8 ans) : 1er prix, garçons : Michel Carlier, filles : Raymonde Veroone.

Pour qu'il n'y ait pas trop de déçus, tous les participants bénéficieront d'un petit goûter qu'ils apprécieront pleinement.

Soupes populaires

Les personnes en possession de cartes de soupe populaire munies de tickets réglementaires dont l'effet expire le 10 juin devront se présenter pour effectuer le versement de 15 fr. afférent à la quinzaine du 12 au 24 juin : Lundi 5, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 17 h. à l'école de filles de la rue du Dragon, 33 bis, les cartes ayant comme centre de distribution les écoles des rues du Beau-Séjour, 2 ; de la Blanche-Porte, 4 ; du Bois, 83 ; de la Fin-de-la-Guerre, 107 ; du Dragon, 33 bis, et du Flocon, 62. Mardi 6 : de 8 h 30 à 11 h. 30 et de 14 à 17 h., à l'école de filles de la rue du Houchard, 101 (entrée rue de la Baille), les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues Saint-Blaise, 20 ; de la Latte, 225 ; Houchard, 101 ; Montaigne, 16 ; Varsovie, 130, et du Pont-de-Neuville, 132. — Mercredi 7 : de 8 h. 30 à 11 h., à l'école de filles de la rue des Villas, 10, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues des Villas, 10, et du Blanc-Seau, 27 ; de 14 h. 30 à 17, à l'école de garçons de la rue Achille-Testelin, 229, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des places Albert-Thomas et de la Croix-Rouge ; de 9 à 11 h. 30 et de 14 h. 15 à 17 h., à la mairie annexe, rue Paul-Doumer, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues du Calvaire, 37 ; du Ct-Driant, 20 ; du Virolois, 17 ; de l'Epidème, 21 ; du boulevard de l'Egalité, 36.

Le présent avis ne concerne pas les personnes bénéficiant de rations gratuites.

DE PAR LA VILLE...

— Une prévision de haricots !... — A la gare-annexe, rue de Nantes, des individus ont fait main-basse sur deux de haricots qui se trouvaient dans un vagon en stationnement.

— Les piliers. — Mme Céline Roupline, épicière, 101, rue de la Malcense, a constaté que, dans son immeuble sinistré 201, rue du Tilleul, on avait enlevé une balance à plateaux et divers objets personnels.

— Les méfaits du gaz d'éclairage. — Mlle Céline Allemand, 7, rue du Moulin-Fagot, qui s'était rendue chez sa sœur, Mlle Elise Allemand, 78 ans, 14, rue du Docteur-Delperre, 14, trouva inanimée, victime du gaz d'éclairage. Les sapeurs-pompiers, puis le docteur Jacques, furent appelés, mais vainement, la mort ayant accompli son œuvre. Il s'agirait d'un accident.

— En voulant monter à la marche... — Mlle Renée Lahousse, 19 ans, 372, rue de la Malcense, voulut prendre le car M à la marche, mais ayant mal calculé son élan, elle tomba sur la chaussée. Transportée au café Dedmettre, rue Nationale, elle reçut des soins de Mme Vancoverschelde, infirmière de la défense passive et put ensuite regagner son domicile par ses propres moyens.

— La police est intervenue pour ramener au calme Cyrille Malisse, qui, en état d'ivresse, voulait briser le mobilier de Mme Simonne Dupont, 193, rue de la Malcense.

— Jamais deux... sans trois ! — Achille Dendievel, 64, rue du Berquier, à Neuville, et Louis Ruelt, 182, rue Ingres, circulaient tous deux à vélo. Ils étaient montés sur une motocyclette. Le conducteur a fait l'objet de procès-verbaux pour défaut de plaque minéralogique, de permis de circuler... et de permis de conduire.

AVIS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DES CINQ-VOIES - EPIDÈME. — Comme dans les autres établissements scolaires de la ville, des devoirs écrits seront donnés aux élèves des écoles du quartier qui se sont repliés 4, rue de la Blanche-Porte (Ecole orthopédique).

Les parents des élèves sont invités à se présenter, à partir de lundi, de 8 h. 30 à 11 h. 30, à cette école où toutes indications utiles leur seront données par le personnel enseignant des écoles Victor-Hugo et Balzac, en vue de la mise en route d'un enseignement par correspondance.

La neuvaine à sainte Jeanne d'Arc Cette neuvaine, qui s'est ouverte, durera jusqu'au 6 juin. Toutes les familles tiendront à rendre hommage à la sainte, dont elles ont fait la protectrice de leur cité. Elles le feront en rendant visite à l'église votive dont leur générosité a permis de faire un sanctuaire rayonnant de jeunesse, de beauté et de piété.

Chaque jour, salut à 18 h. ; dimanche grand'messe à 10 h. 30.

Bté DE S. M. « LA PRÉVOYANCE » — Paiement des retraites du 2me trimestre : le mardi 20 et mercredi 21, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. Les personnes qui auraient l'intention d'adhérer à la société peuvent s'inscrire tous les jours ouvrables au bureau, à l'hôtel de ville.

INSTITUT COLBERT. — Il est rappelé que les examens du brevet d'enseignement industriel, du brevet d'enseignement commercial et du diplôme de 4me année ont lieu lundi 5, à 8 heures.

MOUVAUX

Les commandes de charbon

SECTEUR 1 (à la mairie). — Le 14 : matin : r. Mac-Mahon, de Roubaix, de la Mairie, de la Fraternité, de la Mairie, pl. de la Paix, carr. des Prés, av. Foch ; après-midi : pl. de la Délivrance, r. des Poilus, Marceau, Thiers, Dr-Boulle, r. Jeanne-d'Arc, Kléber, Hospice — Le 15 : matin : Basse, V.-Hugo, Am.-Courbet, Duriez, Platanes, Lilas, Mirabeau, Italy, Alsace-Lorraine ; après-midi : r. Négrier, du Tries, des Fleurs, de Wasquehal, Gallieni (jusqu'au bd), bd de la Marne, Carnot (jusq. r. Faidherbe).

SECTEUR 2 (à la mairie). — Le 16 : matin : r. Escalette, Vauban, Faidherbe, St-Paul, St-Pierre ; après-midi : r. Nouvelle, Presbytère, Constantin, Pasteur, Château. — Le 17 : matin : r. Poissonnerie, Congo, Turenne, Gallieni (à partir du bd Carnot), bd Carnot (à partir r. Faidherbe) ; après-midi : cont. Sacré-Cœur, r. Verte, J.-Jaurès, Epinette, Vert-Pré.

SECTEUR 3 (débit de tabac Thiempont). — Le 15 : matin : r. de Tourcoing (de la brasserie Lemaire aux Francs) ; après-midi : r. des Ravennes, Jean-Bart, Tambrai. — Le 16 : matin : r. Masure, Rouget-de-l'Isle, Félix-Faure, Verdun, Lorthiois, Gaieté ; après-midi : r. Forgette, Baisieux, Turgot, des Champs, Coulons.

SECOURS AUX PRIVÉS DE RESSOURCES (Carte jaune). — A la mairie, rez-de-chaussée, lundi 5, de 14 h. 30 à 16 h., pour tous les numéros.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Paiement mardi 6 au rez-de-chaussée de la mairie, de 9 à 11 h. 30, pour les numéros 1 à 500, et de 14 h. 30 à 16 h., pour les numéros 501 à la fin.

MARCQ-EN-BARŒUL

SOCIÉTÉ DES PINSONNEUX. — Lors de sa récente réunion au Café de l'Alliance, la Société des pinsonneux avait organisé un concours qui a obtenu un vif succès. Bon nombre d'amateurs de la région se partagèrent de beaux lots offerts par Mme de Monie, présidente du groupement. Au cours de cette réunion, une quête fut faite en faveur des sinistrés, qui rapporta 288 fr. 30. Dimanche 18, à 10 h., au siège, réunion de la commission.

POUR LE VOL D'UNE BROUETTE ET D'UNE BÊCHE commis, ces jours derniers, dans une cabane de son jardin, M. Pierre Fayen, employé, 196, rue Anatoire, a déposé une plainte contre un inconnu.

AU COURS D'UNE COLLISION entre un tramway J et un camion, rue de Courtrai, à Lille, Mlle Josiane Durand, 18, rue Traversière, a été légèrement blessée. Elle a pu regagner son domicile par ses propres moyens.

RONCQ

L'activité du Centre d'entr'aide des prisonniers rapatriés

Entretenir et étendre les liens de camaraderie qui unissaient les prisonniers dans les camps ; assurer une liaison avec les camarades encore en captivité ; prêter son concours aux œuvres sociales qui envolent des colis aux prisonniers ou qui s'intéressent à leurs familles ; enfin, soutenir les rapatriés sans travail : tels sont les buts des Centres d'entr'aide.

L'activité du groupe local a permis d'atteindre, dans ce domaine de la solidarité, des résultats dignes d'intérêt. Qu'on en juge par ces quelques chiffres qui furent donnés au cours de la dernière réunion générale. Une somme de 5.000 fr. a été réservée au pécule du prisonnier rompetoucie ; a collecté de vêtements chauds a permis l'achat de 10.000 fr. d'articles textiles qui furent envoyés dans les colis. De plus, le groupe a prêté son concours à diverses initiatives en faveur des prisonniers ; il a reçu plus de 10.000 fr. en 1943, pour l'œuvre du colis. Une somme de 1.100 fr. a été distribuée aux enfants des prisonniers ayant fait leur communion. Enfin, diverses sommes ont été remises à des camarades rapatriés, malades ou sans travail.

Mais il serait injuste de parler de l'œuvre du Centre d'entr'aide sans souligner celle de la Famille du prisonnier. Depuis 1942, la valeur des cartes mensuelles de pain épicerie lait, atteint la somme de 132.656 fr. Les secours en argent, pour les cas de maladie, opérations chirurgicales, etc., se sont élevés à 22.775 fr.

De pareils chiffres sont tout à l'honneur de ceux qui se dévouent pour leurs camarades retenus loin de leur foyer.

TIRAGES FINANCIERS

Crédit National 5 % 1919. — Le N° 2.235.911 gagne un million. Le N° 5.103.408 500.000 fr. Les cinq numéros suivants gagnent 100.000 fr. : 1.053.630 6.091.962, 355.592, 5.318.256, 7.804.313. Les dix numéros suivants gagnent 50.000 fr. : 529.736, 5.806.655, 6.208.795, 354.667, 1.432.200, 7.331.335, 4.648.656, 7.694.752, 7.884.852, 4.576.121.

Crédit National 2.50 % octobre 1942. — Le N° 147.775 gagne un million. Le N° 2.941.977, 500.000 fr. Le N° 603.313, 250.000 francs. Les quatre numéros suivants gagnent chacun 100.000 fr. : 172.350, 173.450, 173.050, 173.950. Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 fr. : 150.112, 150.812, 150.712, 150.612, 150.512, 150.412. Les trois numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 150.049, 1.877.098, 1.877.057.

ROUBAIX

LE DERNIER JOUEUR D'OPHICLÉIDE...

...participe encore aux enterrements de la paroisse Saint-Sépulcre

Il n'y a pas si longtemps, on pouvait voir cet instrumentiste à chaque enterrement, derrière le clergé, appuyé de ses basses pulsantes les répons des chantres, dont il était l'auxiliaire indispensable.

L'ophicléide avait lui-même détrôné le « serpent », puis il en démodale son était lourd, rude, épais et ne pouvait soutenir la comparaison avec celui d'un nouveau venu, le tuba et, peu à peu, l'ophicléide fut abandonné pour disparaître complètement...

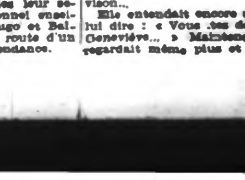

Telle est l'histoire de l'ophicléide, inventé en Allemagne au début du XIXe siècle, et qui sombra dans le flot des innovations dont fourmille notre époque.

Pourtant, il existe encore, à Roubaix, un des rares survivants de l'espèce. C'est à l'église Saint-Sépulcre qu'on le trouve, bien terne, il est vrai, tout bosselé, mais non aphone. Et c'est l'aide-sacristain de la paroisse, M. Victor Vanquesthem, qui en joue aux enterrements.

M. Vanquesthem est un alerte septuagénaire, originaire de Roulers (B.) et qui a été fixé dans notre ville depuis de nombreuses années, après avoir vécu à Leeghem, où tout le monde a deux passions : la chaussure et la musique.

M. Vanquesthem, donc, travailla dans la chaussure... et joua du basson dans une philharmonie.

Il vint ensuite s'installer cordonnier rue Salomon-des-Casas, tout à côté de l'église du Saint-Sépulcre.

Il y trouva un ophicléide abandonné, faute de musicien compétent. Un aveugle, dernier dépositaire des secrets du doigté, lui en apprit la technique, étude facilitée par ses connaissance du basson, et peu après, M. Vanquesthem pouvait prendre place dans les convois mortuaires, et apporter sa note puissante dans le chœur des litanies funèbres.

FOURRURES AUX BRUYERES 9, Rue de Bois, 9, Rx.

Savon professions salissantes

Les artisans et employeurs sont invités à déposer, du 10 au 20, salle Watremez, rue de l'Hospice, guichet 5, une liste du savoir de double exemplaire de leur personnel. Cette liste doit être jointe à la demande d'attribution supplémentaire de savon dont le modèle a été fourni antérieurement. Les tickets seront à retirer dès le 10 juillet. Il est rappelé qu'aucun additif ne sera plus accepté passé cette date. Pour éviter tout retard à la distribution, les intéressés sont invités à respecter les dates désignées ci-dessus.

Pestiches ADRIEN 13, rue de Bois, Roubaix

Les commandes de charbon

SECTEUR 3 (foyer d'éducation ouvrière, 178, r. Jules-Guesde). — Le 14 : matin : bd de Reims (1-185 et 2-224), pl. Fraternité, r. Béranger, Chev.-Roland, St-Simon, Ach.-Scrépel ; après-midi : av. Linné, sq. des Platanes, av. Cordonnier, r. A.-Maschart, Jouffroy (203-285 et 200-274). — Le 15 : matin : r. Léon.-de-Vinci, du Chem.-Neuf, Yolande, Prince-de-Ligne, Léon-Mariot, Ed.-Quinet, Hoverlant, Vert-Wamin, imp. Hoverlant ; après-midi : r. J.-Macé, Mignard, J.-W.-arts, Rubens. — Le 16 : matin : r. Van-Dyck, Raphaël, Fragonard, Ingres (145-256 et 220-454), Delarocha, Baz-Voisinage, av. Ch.-Fournier (rue Linné) ; après-midi : r. Michel-Ange, Leconte-Baillon, A.-Motte, J.-J.-Rousseau, J.-Michelet, chem. Vert. — Le 17 : matin : Berthelot, L.-Loucheur, A.-Thomas, Mélun, E.-Zola, H.-de-Balzac, Epinoy, David-d'Angers, G.-Delory (68-93 de la r. Carpeaux à l'av. Motte), H.-Regnault (de la rue Carpeaux à l'av. Motte) ; après-midi : bd de Fourmies (129-241 et 118-182), r. Germain-Pilon, Ch.-Spriet.

Le gérant : BERCOUD PARCAL

REVEA, Imprimeries, 29, r. V.-Abreuvoir. Imp. du *Journal de Roubaix*, 71, Gde-Rue

Mort de M. Comyn professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires

Les élèves et anciens élèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires apprendront avec regret le décès d'un de leurs dévoués professeurs, M. Maurice Comyn, décédé à l'âge de 63 ans, en son domicile, 20, rue Philibert-Delorme. Ancien professeur à l'école Saint-Louis, à Tourcoing, M. Comyn était entré en octobre 1920 au collège de Roubaix, où il dispensa son enseignement à de nombreuses générations de jeunes gens qui conserveront de ce maître, simple et affable, un souvenir ému. Il fut tour à tour professeur dans les classes de B, puis en 6e classique. Ses funérailles auront lieu lundi, à 9 h. 30, en l'église Saint-JeAn-Baptiste, et un obit sera célébré mercredi, à 8 h. 30, en la chapelle du collège, à sa mémoire et à celle de M. le chanoine Deschampe.

D'UN JOUR A L'AUTRE...

— Un, deux, trois ! — Dans la seule journée de vendredi, trois cyclistes se sont plaints à la police du vol de leur machine : Mme Anne-Marie Denacker, 2 p., 32, rue Daubenton, qui n'a plus retrouvé la sienne à sa sortie du bureau d'immatriculation du chemin, rue des Fabricants ; M. Jules Bertrand, représentant, 206 Grand'Rue, qui l'avait laissée à la porte de l'immeuble du Secours national, rue de l'Hôtel-de-Ville et M. Claude Lepoutre, industriel, boul. de la République à Fives dont le vélo a été enlevé à la porte de l'église Saint-Martin.

CAFÉ DU PHARE

DIMANCHE, le comique fantaisiste MORIS'S, avec l'orchestre Freddy Tom, 147 Boulevard de Belfort. 22537d

PAROISSE SAINT-JOSEPH. — Demain dimanche, la messe de 10 h. sera célébrée pour la paix à l'autel du tranept. Les « Petits Chanteurs de Saint-Joseph » se feront entendre.

SECOURS AUX HABITANTS PRIVÉS DE RESSOURCES. — Paiement au Bureau de bienfaisance, lundi 5, à 3 h., N° 1 à 4.400 ; à 9 h.,